

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION n° 2
EN PRÉSENTIEL
Jeudi 25/11/2021

Le quorum étant atteint (21 membres présents), le Conseil d'Administration débute à 18h05 et Mme Kerdudo accepte le secrétariat de séance.

- Approbation du Procès Verbal du dernier CA du 19/10/2021 : adopté à l'unanimité

M. Bouvet informe les membres du CA que M. Weismann et M. Marois, Recteur de l'Académie de Nantes seront présents au collège le mardi 30/11 après-midi. La visite se fera en deux temps : un premier moment de rencontre entre M. Weismann et M. Marois, suivi d'un témoignage de M. Weismann avec une classe de 4ème ; et un second temps consacré à la classe transplantée de l'IEM de Savigné L'évêque dans le cadre de la semaine académique de l'École inclusive.

Réponse à la question 3 des parents FCPE sur la sortie en janvier 2022 d'une bande dessinée retraçant la vie de M. Weismann après la rafle :

M. Bouvet a demandé à M. Weismann d'apporter la maquette de cette BD pour la présenter en exclusivité aux élèves qu'il va rencontrer le 30/11. En janvier, une grande cérémonie sera organisée à la salle des concerts en partenariat avec la librairie Bulle et avec la présence de personnalités diverses. M. Bouvet demandera si une délégation du collège pourrait être présente à cette occasion.

Arrivée de M. Sasso à 18 h 20

M. Bouvet souhaite également faire un point en ce début de CA sur la situation sanitaire et ses conséquences au sein du collège, répondant ainsi dans le même temps à une question des parents UPEIS : « Avec de nouveau le passage au niveau 2, y a-t-il des nouvelles mesures prises au niveau du fonctionnement du collège ? »

M. Bouvet signale qu'un 2ème cas positif depuis le début de l'année vient d'être déclaré à la Direction Académique le mercredi 24/11 et concerne un élève de 5ème segpa. Tous les élèves de la classe sont cas contact et le protocole entre élèves vaccinés ou non vaccinés a été mis en place.

Avec deux cas positifs déclarés par les parents depuis le début de l'année, le collège reste donc encore peu touché par la crise sanitaire mais les chiffres actuels du département de la Sarthe se sont fortement détériorés et il est à craindre que le collège soit plus impacté par la crise sanitaire dans les semaines à venir. En fonction de l'évolution de la situation, un retour à une organisation d'une salle par classe sera envisagé même si professeurs et élèves plébiscitent l'organisation actuelle.

M. Bouvet annonce également que le moment convivial de fin de CA est annulé en raison du contexte sanitaire défavorable.

M. Prodhomme demande si les conseils de classe seront maintenus en présentiel.

M. Bouvet lui répond qu'à l'heure actuelle, il les maintient en présentiel mais qu'en fonction de l'évolution du contexte sanitaire, le distanciel peut être décidé à tout moment.

I – Questions budgétaires et financières

1.1 DBM

Mme Jonnaïs présente la DBM n°4 pour information et la DBM n°5 pour vote concernant l'achat de nourriture.

- **Vote sur la DBM n°5 de 3000 € pour l'achat de denrées alimentaires : adopté à l'unanimité**

1.2 Budget 2022

M. Bouvet présentent les grands principes qui ont guidé la construction du budget 2022.

Il précise que la proposition de budget 2022 a été envoyée par courrier électronique à l'ensemble des membres le lundi 22/11/2021. Il rappelle les différents principes fondamentaux dont celui de sincérité. Les prévisions de dépenses et de recettes doivent se situer au plus proche de la réalité même si des incertitudes demeurent comme, par exemple, le coût de la viabilisation lié aux aléas climatiques et aux hausses de tarifs. Ce poste budgétaire représente une variable qui peut peser lourd dans l'équilibre du budget. Il rappelle cependant que le collège va encore bénéficier des prix fixes négociés par l'UGAP lors du dernier achat groupé jusqu'en juin 2022. Le budget 2022 ne sera donc impacté par la très forte augmentation des tarifs énergétiques que pour la fin de l'année 2022. Par ailleurs, il signale que les trois salles modulaires très énergivores ne sont plus utilisées depuis le 8/11 suite au changement dans le protocole sanitaire et espère ne pas avoir besoin de les utiliser en 2022.

Il fait remarquer ensuite que le budget 2022, comme celui de l'an dernier reste en nette diminution par rapport à 2020 en raison de la décision de ne pas organiser de voyages pour l'année scolaire 2021/2022. Les crédits ouverts sur la section « Activités Pédagogiques » représentent un montant de 44 345,50 € en 2022 contre 113 928,72 € en 2020.

Côté recette, M. Bouvet présente les différentes sources de financement, en particulier la dotation globale de fonctionnement du Conseil Départemental dont le montant s'élève à 87 691 €, en hausse de 3435 € par rapport à 2021 (84 256 €). En fait, le Conseil Départemental a maintenu le montant de la dotation de l'an dernier car cette augmentation de 3435 € correspond au montant des crédits globalisés qui sont désormais intégrés dans la dotation de fonctionnement. M. Bouvet se montre satisfait de la décision du Conseil Départemental ne pas amputer le budget des collègues sarthois dans un contexte économique difficile.

M. Bouvet fait remarquer que le budget 2022 est présenté en déficit : 4 500 € seront prélevés sur les fonds de réserve du service général afin de financer l'achat d'un photocopieur pour la salle des professeurs.

M. Vérité demande les règles de mise en concurrence pour l'achat d'un photocopieur.

Mme Jonnaïs explique que sur l'ensemble des sociétés contactées, elle n'a eu que deux réponses dont l'entreprise Touillé qui travaille déjà avec le collège. M. Bouvet a décidé de poursuivre cette collaboration qui s'avère fructueuse depuis de nombreuses années.

M. Bouvet poursuit la présentation du budget en évoquant les ressources propres à l'établissement, rappelant leur importance dans les finances du collège. Il insiste, notamment, sur les ressources liées à la location de trois logements de fonction qui permettent d'abonder, de façon significative, certaines lignes budgétaires. Il signale toutefois qu'une partie de ces recettes doit être réinvestie dans l'entretien des appartements (service ALO) mais qu'une grande partie revient au pédagogique (service AP). Une autre partie permet d'augmenter les crédits sur la viabilisation dont les tarifs vont très fortement augmenter au cours de l'année 2022. Il prévoit une hausse de 3000 € sur les recettes liées aux logements de fonction sur les 6 premiers mois de l'année 2022 (6000 € contre 3000 € grâce à la location de deux logements supplémentaires).

Les prévisions de recettes sur la taxe d'apprentissage sont en nette baisse depuis 2020 en raison, notamment de nouveaux textes, privilégiant les organismes de formation spécialisés dans l'alternance au détriment des établissements scolaires proposant des formations professionnelles sous statut scolaire, et de la défection du principal contributeur depuis l'an dernier.

Côté dépenses, M. Bouvet souligne la part énorme prise dans le budget par la viabilisation (54

000€, soit 61,6 % de la dotation de fonctionnement).

Mme Jonnaïs présente ensuite le budget de façon plus détaillée par service et par domaine.

Concernant le Service de Restauration et Hébergement, il convient de noter le maintien des tarifs de base de demi-pension. Ces décisions ont été votées par les élus du Conseil Départemental lors de la commission permanente du 22/10/2021. M. Bouvet explique que le nombre d'élèves DP est à peu près stable par rapport à l'an dernier et que l'augmentation du crédit nourriture prend en compte les trois jours supplémentaires du forfait annuel 2022 par rapport à 2021.

Enfin, sur le service spécial « Bourses nationales », M. Bouvet indique que le collège compte 133 boursiers à cette rentrée 2021 contre 127 l'an dernier tout en précisant que 11 familles pouvant prétendre aux bourses sont en attente car n'ayant pas rendu encore tous les documents. Si la situation ne se régularise pas, il est à craindre des défauts de paiements pour l'ensemble de ces familles.

Sans remarques ou questions particulières des membres du CA, M. Bouvet propose le vote sur la répartition du budget 2022.

– Vote sur la répartition du budget 2022 : adopté à l'unanimité

1.3 Vote déléigation donnée au chef d'établissement pour la passation des marchés

En application de l'article R. 421-20 6°d du code de l'éducation, le conseil d'administration donne déléigation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget, dont l'incidence financière est annuelle et dont la valeur estimée hors taxe du besoin est inférieure aux seuils européens mentionnés dans un avis figurant en annexe du code de la commande publique conformément à son article L.2124-1.

– Vote sur l'autorisation de déléigation donnée au chef d'établissement pour la passation des marchés : adopté à l'unanimité

1.4 Contrats

- Convention d'assistance informatique entre le Rectorat, le lycée Atlantique et le collège Weismann
Cotisation de 300 € par année scolaire

Vote : adopté à l'unanimité

- Contrat Maïf

Vote : adopté à l'unanimité

- Contrat photocopieur

Vote : adopté à l'unanimité (vote effectué au moment de la présentation du budget)

- Contrat d'adhésion à l'appel d'offre de l'UGAP pour l'énergie :

Vote : adopté à l'unanimité

- Convention Ligue de l'Enseignement :

Vote : adopté à l'unanimité

II – Modification du règlement intérieur du collèges

M. Bouvet propose de rajouter un motif de remboursement de la demi-pension pour les familles en cas d'absence régulière de leur enfant :

« Absence régulière une fois par semaine pour des rendez-vous médicaux à partir de 4 semaines consécutives »

Vote : adopté à l'unanimité

18h55 : arrivée de M. Rouillon et départ de M. Sasso

Questions diverses :

Question commune FCPE et UPEIS sur l'installation des caméras de surveillance au collège :

Sur les objectifs et le fonctionnement des caméras, M. Bouvet rappelle qu'une présentation générale du projet, ainsi que le vote sur l'autorisation de cette installation, avaient été faits lors du CA du 24/06/2021. Ils proposent donc aux parents d'élèves de se référer au compte rendu de ce CA afin d'obtenir toutes les explications.

Extrait du PV du CA du 24/06/2021 :

« M. Oger explique que pour la vidéo protection (une caméra dont le champ de vision se situe sur l'espace public), une autorisation préfectorale est obligatoire. En revanche, pour la vidéo surveillance (9 caméras dont le champ de vision se situe sur l'espace privé), cette dernière n'est pas nécessaire. Il précise que les images seront conservées 20 jours et automatiquement détruites par logiciel.

M. Oger indique également que l'enregistrement de la vidéosurveillance est actionné pour l'ensemble des caméras 24H/24 sauf les deux caméras donnant sur la cour qui ne seront actionnées en mode enregistrement seulement lorsque le système de détection d'intrusion est mis en service. »

M. Bouvet signale que les caméras sont installées depuis les dernières vacances de la Toussaint mais que la mise en service n'est pas encore effective. Les services juridiques du Conseil Départemental viennent tout juste de recevoir un retour positif de la Préfecture sur la charte d'utilisation des caméras de surveillance. Des dernières installations informatiques sont également prévues.

M. Rouillon demande si un comité de déontologie a été créé au collège.

M. Bouvet lui répond que la charte prévue s'applique à l'ensemble des collèges sarthois et qu'à sa connaissance, il n'est pas prévu que chaque collège puisse modifier les règles de fonctionnement avec la création d'un comité de déontologie.

Mme Chevet rappelle le souhait des parents d'élèves que cette charte soit mise en ligne sur le site du collège.

FCPE :

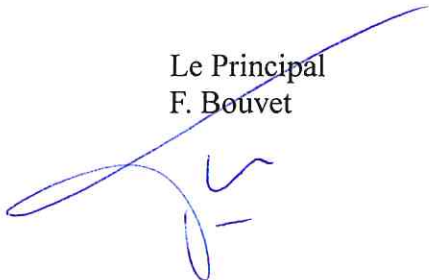
Qui décide du temps de location des modulaires ?

C'est le Conseil Départemental qui décide de cette durée en fonction des besoins du collège. Prévus au départ pour la période des travaux des salles sciences, M. Bouvet avait demandé une prolongation de ces installations temporaires en raison du protocole sanitaire covid dont l'organisation d'une salle par classe nécessitait des salles supplémentaires. Les salles modulaires resteront sur la cour du collège au moins jusqu'à la fin de cette année scolaire. Il précise également que le coût de la location n'est pas à la charge du collège.

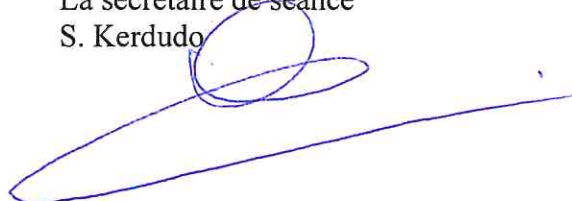
Sur la sécurisation de la rue d'Isaac devant le collège, M. Prodhomme informe les membres du CA que Mme Besnardière, Présidente de l'UPEIS, a reçu par oral une réponse négative des services compétents de la Mairie quant à une signalisation peinte au sol sur la limitation à 30 km/h.

La séance levée à 19 h 30

Le Principal
F. Bouvet



La secrétaire de séance
S. Kerdudo



Titre-Qualite-Fonction	Nom des Titulaires <i>Nom des Suppléants</i>	PRESENTS Signature	ABSENTS	EXCUSES
Principal	M. BOUVET			
Principal-Adjoint	Mme KERDUDO			
Attachée d'Intendance	Mme JONNAIS			
Conseillère P. d'Education	Mme LOUIT			
Conseiller départemental	M. ROUILLON			
	Mme HAMONOU-BOIROUX L.			
Conseiller départemental	M. SASSO			
	Mme RIVRON			
Représentants de la Commune	Mme HAMONOU-BOIROUX L.			
	Mme LARSON Annie			
Représentants LE MANS Métropole	Mme BESNARD A.			X
	M. EL ARRASSE A.			
Représentants élus des personnels d'enseignement	M. LARREUR Bertrand			
	Mme BIDOIS Emilie			
	Mme SIOPATHIS Madeleine			
	M. BEUNARDEAU Régis			
	Mme MASCE Aurore			
	Mme RICHARD Sophie			
	M. VERITE Denis			
	M. FOUBERT Mathieu			
	Mme TORCHET Marie-Maud			
	M. THOMAS Patrick			
	Mme BRUNET Dionsaba			
	Mme LEFAUX Cindy			
Mme RENOUX Lauriane				
M. BEAUFILS Mickaël				
Représentants élus des parents d'élèves	Mme NOURRISSON Aurélie			
	Mme CHEVET Béatrice			
	M. COQUET Edouard			
	Mme DUVAL Karine			
	Mme AUBINEAU RUDEAU Isabelle			
	Mme JOLIVET Mathilde			
	Mme BABIN Emilie			
	Mme TACQUET Elodie			
	Mme BESNARDIERE Sophie			
	Mme DERNONCOURT Elodie			
	Mme BERGERE Caroline			
	M. PRODHOMME Yann			
	M. MOREAU Gilles			
Mme THIERCELIN Nathalie				
Représentants des élèves	M. PIRON Lucien			
	Mme GARNOTEL Marion			
	Mme LAUNAY Séléna			
	M. RUDEAU Gabriel			
	M. BEZIER Noa			
M. TACQUET Guillaume				

Invités ~~Mme AVIGNON~~ / Mme NIGAUT